Ministère des Pêches

sont maintenant préoccupés par les contrôles économiques. C'est le sujet de toutes les conversations. Vous savez, c'est un des expédients habituels du très honorable député. Si un problème réel se pose, il invente une diversion, et l'attention est accaparée ailleurs.

Il existe une autre hypothèse qui peut expliquer la conduite du premier ministre. Depuis la dernière élection, on a constamment reproché au très honorable député de ne pas donner la direction voulue au pays. Nombre d'éditorialistes, de commentateurs, à la fois dans la presse écrite et parlée, ont reproché au premier ministre et à son administration de manquer de courage, de maîtrise et d'initiative. De fait, le très honorable député se préoccupe de son image politique; alors qu'a-t-il inventé? Même au risque d'y perdre la tête, il a décidé soudainement de faire preuve d'autorité en déclarant: «C'est d'accord, nous allons imposer une réglementation des prix et des salaires.» Il a joué le vaillant chevalier à la télévision—oui, madame l'Orateur—le vaillant chevalier qui défend l'économie canadienne. Puis-je déclarer qu'il est 4 heures?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire qui figurent au Feuilleton, soit les bills publics, les avis de motion et les bills privés. La Chambre accepte-t-elle que l'article n° 8 sous la rubrique des bills publics soit reporté?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à ce que tous les articles précédant le n° 51 soient reportés?

M. Blais: Madame l'Orateur, je crois que la Chambre accepte d'étudier l'article 51.

Des voix: D'accord.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CRÉATION DU POSTE DE SOUS-MINISTRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean) propose: Que le bill C-251, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Environnement (pêches), soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Madame l'Orateur, le présent bill a pour objet de remédier dans une certaine mesure au grave préjudice qu'a subi l'industrie de la pêche par suite de l'adoption du bill de 1971 sur la réorganisation qui a entraîné l'abolition du ministère des Pêcheries, tel qu'il était alors connu. Il a été fusionné avec le nouveau ministère de l'Environnement. Je dis qu'un tort considérable a été causé parce que le ministère des Pêcheries fut aboli au moment où l'industrie canadienne commençait à faire face à des problèmes graves, les plus graves dans l'histoire de cette industrie ancienne. Je dis que le bill réparerait en partie les dommages causés par cette mesure parce qu'il a pour but de nous donner un sous-ministre des Pêches. Le poste n'existe pas aujourd'hui dans l'organisation du gouvernement du Canada.

Je signale que grâce à mon amendement au projet de loi de 1971 sur l'organisation du gouvernement, il y a aujour-

d'hui un ministre des Pêches. Aux termes de la loi, le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) est aussi ministre des Pêches. Nous avons maintenant, bien sûr, un ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc). Je profite de l'occasion pour féliciter le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui vient d'accéder au poste de secrétaire parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Le débat lui fournira l'occasion de faire ses débuts comme secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, du ministre des Pêches et du ministre d'État chargé des Pêches. Il est en effet affecté aux trois ministères.

Je voulais également formuler des observations très flatteuses à l'endroit du ministre d'État chargé des Pêcheries, qui tantôt se trouvait encore à la Chambre. Quoi qu'il en soit, puisque le ministre n'a pas jugé bon d'honorer la Chambre de sa présence au cours de ce débat, je vais remettre à plus tard mes observations à son endroit et au sujet du rôle qu'il a joué lors de la conférence de la CIPAN tenue récemment à Montréal.

Puis-je également profiter de l'occasion pour féliciter notre collègue, le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) que notre caucus vient de choisir pour servir de porte-parole officiel de notre parti dans le domaine des pêches.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je félicite également son prédécesseur, l'ancien député de Saint-Jean-Ouest, le nouveau ministre des Pêches du gouvernement de Terre-Neuve.

Il s'agit là d'un bill très important parce qu'il propose de créer au sein du ministère de l'Environnement un poste de sous-ministre chargé des pêches. En d'autres termes, le haut fonctionnaire qui préside actuellement au sein du ministère de l'Environnement aux activités du Service des pêches serait élevé au rang de sous-ministre. Cela aurait certains avantages évidents, dont le principal serait de mettre à nouveau l'accent sur les pêches, d'en souligner et d'en réaffirmer l'importance dans les considérations budgétaires globales du ministère de l'Environnement.

Il est juste de dire que la grande faiblesse de la structure actuelle de l'organisation gouvernementale qui nous vaut un ministre d'État chargé des Pêches, c'est que le ministre est virtuellement sans pouvoir parce qu'il n'a pas d'autorité ni de contrôle sur le budget du ministère de l'Environnement. Le ministre d'État (Pêches) est très dévoué. Toutefois, c'est la seule façon dont il puisse expliquer à la Chambre et au pays pourquoi au nombre des premiers postes à supprimer du budget du gouvernement du Canada par suite du budget présenté en juin dernier figurait le crédit de dix millions de dollars destiné aux ports pour petites embarcations. Ces dix millions de dollars constituaient environ le tiers de ce que nous avions à dépenser pendant l'année financière en cours pour les quais, les digues et les installations pour nos pêcheurs. Ils ont été supprimés à la grande surprise, au grand regret et à la grande consternation de tous les députés, en tous cas de ceux qui représentent des circonscriptions des provinces de l'Atlantique, de Colombie-Britannique et aussi de toutes les régions de pêche en eau douce du pays.

La nomination d'un ministre d'État chargé des Pêches et la suppression du budget des petites embarcations de pêche sont contraires aux vœux exprimés par le parti libéral du Canada. Une résolution fut adoptée lors du